



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU mercredi 5 NOVEMBRE 2025

Le mercredi 5 novembre 2025, à 19h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le 28 octobre 2025, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. BERTHAULT, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, M. DASSIE, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme DUMAS, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, Mme MOMMESIN, M. PECHENARD, M. PERIFAN, Mme SERFATI, Mme TAIEB, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :
Mme MAMAN à 19H14

Sont partis en cours de séance :
Mme BESSIS à 19H33 & donne pouvoir à Mme KUSTER
Mme DUMAS à 19H55
M. ZIADY à 19H56 et donne pouvoir à M DASSIE
Mme DE LA MORANDIERE à 20H25
Mme TAIEB à 20H52

Excusés, ayant donné pouvoir :
M. BOHBOT donne pouvoir à Mme LUBIN-NOEL
Mme KOBON-MONNET donne pouvoir à Mme HAZARABEDIAN
Mme PEREZ donne pouvoir à M DUMESNIL
Mme ROUAH donne pouvoir à Mme BOUGERET
M. TERRIOUX donne pouvoir à M. BOULARD
Mme TOURY donne pouvoir à M. LEDRAN

Excusés :
Mme ASSOULINE

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint (28 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

Ordre du jour:

- I. 172025029 Adoption de la procédure d'urgence
- II. 172025030 Désignation du secrétaire de séance
- III. 172025031 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 17 juin 2025.
- IV. Examen des projets, communications et vœux suivants

172025032 Adoption de l'état spécial du 17ème arrondissement pour l'exercice 2026

2025 DAC 169 Subventions (386.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

2025 DFPE 171 Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir

2025 DU 152 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2024.

2025 DFPE 109 Subventions (183 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

2025 DSOL 170 Subventions (24 980 euros) et conventions avec 4 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

2025 DDCT 167 Financement de 45 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205325 euros à 37 associations)

2025 DDCT 168 Subventions (74455 euros) à 25 associations pour le financement de 28 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens (4e enveloppe)

2025 DASCO 31 Transformations Olympiques – Subventions 300 000€ et conventions entre la Ville de Paris et 30 organismes dans le cadre du projet « Éducation par le sport »

2025 DJS 21 Héritage des Jeux « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 29 associations pour le financement de 29 projets.

2025 DJS 22 Héritage des Jeux : Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000€) à 47 associations pour le financement de 47 projets

2025 DLH 226 Réitération et modification de la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux réalisés par SEQENS Solidarités et SEQENS SA d'HLM

2025 DLH 254 Réalisation, 83 avenue de Saint-Ouen et 1 rue Collette (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements (7 PLA I - 5 PLUS - 5 PLS) par Paris Habitat. Subvention (700 334 euros)

2025 DLH 289 Réalisation de 2 programmes d'ilots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Hénéo et Elogie-Siemp dans le 17e arrondissement – Subvention (310 897 euros)



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

- 2025 DLH 324** Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP
- 2025 DLH 335** Réalisation, 63 rue Dulong (17e) d'un programme d'acquisition amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA-I, 7 PLUS et 4 PLS) par la RIVP - Subvention (1 558 466 euros).
- 2025 DLH 355** Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs - Bilan n+1 de l'année 2024
- 2025 DLH 371 COMMUNICATION SANS VOTE** Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux
- V172025050** Vœu relatif au renforcement de la qualité de service des bailleurs sociaux municipaux à Paris rattaché à la communication 2025 DLH 371
- 2025 DLH 372 COMMUNICATION SANS VOTE** Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés
- 2025 DLH 25** Réalisation 19, 21 et 21bis rue Salneuve (17e) d'un programme de rénovation d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale comportant 61 logements par RATP HABITAT - Subvention (751 175 euros)
- 2025 DSOL 168** 7 subventions d'investissement (254 728 euros) et 1 subvention de fonctionnement (9 543 euros) pour des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion. Conventions et Avenants.
- 2025 DDCT 177** Assemblées citoyennes d'arrondissement
- 2025 DAE 167** Conventions et subventions (1 241 000€) à 21 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif
- 2025 DSOL 162** Subventions (333.540 euros) et conventions à trente associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens.
- 2025 DSOL 173** Subventions d'investissement (8 000 000 euros) au titre des opérations de restructuration lourde de la Résidence Autonomie Les Epinettes et de la Résidence Autonomie Beaunier du CASVP. Convention.
- 2025 DAE 117** Subventions (518.600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions.
- 2025 DAE 170** Clôture des opérations Vital'Quartier et reprise du droit de préemption par la Ville
- 2025 DAE 29** Conventions et subventions (247.500 euros) en faveur de 18 structures de l'entrepreneuriat social et avenant à convention en faveur de la société coopérative d'intérêt collectif Base Commune
- 2025 DASCO 87** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros).
- 2025 DJS 130** Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

V172025051 Vœu relatif au renforcement de la lutte contre l'affichage sauvage à Paris

V172025049 Vœu relatif à la protection des piétons.



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

Liste des membres présents

BERTHAULT Jean-Didier

BESSIS Aline

BOUGERET Alix

BOULARD Geoffroy

CHARPENTIER Hugues

CONTENT Marie

DASSIE Fabrice

DE LA MORANDIERE Athénaïs

DE LIVONNIERE Scévole

DUMAS Catherine

DUMESNIL Jean-Luc

FERNANDES Lourdes

GUERRÉ Philippe

HATTE Paul

HAZARABEDIAN Sonia

JACQUEMONT Hélène

KUSTER Brigitte



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

LAVAUD Bertrand

LEDRAN Christophe

LOGEREAU Pierre-François

LUBIN-NOËL Carline

MALLO Benjamin

MAMAN Mariam

MOMMESIN Florence

PECHENARD Frédéric

PERIFAN Atanase

SERFATI Jamila

TAIEB Karen

ZAIDY Karim



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-235

172025029 Adoption de la procédure d'urgence

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des voeux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 28 octobre 2025 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 05 novembre 2025 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 28 octobre 2025 et l'ordre du jour complémentaire publié le 31 octobre 2025.

Considérant la transmission tardive à la mairie d'arrondissement de plusieurs projets du Conseil de Paris soumis à l'avis du conseil d'arrondissement :

2025 DSOL 168 ; 2025 DAE 167 ; 2025 DSOL 173 ; 2025 DAE 117 ; 2025 DJS 130 ;

Considérant la publication tardive du projet de délibération propre 172025032 portant sur l'adoption de l'état spécial du 17^{ème} arrondissement pour l'exercice 2026 ;

Considérant le dépôt des voeux dans la limite du jeudi 30 octobre 2025 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur BOULARD Geoffroy, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : le Conseil du 17^{ème} arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-236

172025030 Désignation du secrétaire de séance

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 28 octobre 2025 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur BOULARD Geoffroy, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : M. Paul HATTE, Adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-237

172025031 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 17 juin 2025

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 28 octobre 2025 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur BOULARD Geoffroy, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 23 septembre 2025 est adopté

Nombre de votants : 34 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-238

172025032 Adoption de l'état spécial du 17^{ème} arrondissement pour l'exercice 2026

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le titre 1 du livre V de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment ses articles L. 2511-40 et 41 ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris relatives à la mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité, à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement pour 2025 et au montant des états spéciaux d'arrondissement pour 2026 ;

Vu la notification du représentant de la Maire de Paris en date du 29 octobre 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1^{ère} adjointe au Maire - Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : L'état spécial du 17^{ème} arrondissement pour l'exercice 2026 est arrêté au montant de 11 353 676 €.en dépenses et en recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-239

2025 DAC 169 Subventions (386.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 60 structures pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle, et la signature d'une convention le cas échéant ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1ère adjointe au Maire - Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAC 169

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-240

2025 DFPE 171 Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants;

Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1ère adjointe au Maire - Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DFPE 171

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N°17-25-241

2025 DU 152 Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2024.

Le conseil d'arrondissement ;

2025 DU 152- 5 Approbation des comptes rendus annuels de la ZAC Clichy Batignolles (17e), arrêtés au 31 décembre 2024 .

Vu la loi du 7 juillet 1983 sur les sociétés d'économie mixte locales et notamment son article 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L 300- 5 ;

Vu le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL), actualisés au 31 décembre 2024, comportant :

- l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie, - le tableau des acquisitions et cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice, de l'opération d'aménagement ZAC Clichy Batignolles, concédée à Paris & Métropole Aménagement ;

Vu le projet de délibération 2025 DU 152 -5 par lequel Mme la Maire de Paris lui soumet pour approbation le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) de l'opération ci-dessus visée;

Sur le rapport présenté par Madame BOUGERET Alix, 1ère adjointe au Maire - Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DU 152

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N°17-25-242

2025 DSOL 170 Subventions (24 980 euros) et conventions avec 4 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL 170 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer des conventions avec 4 associations et d'attribuer des subventions pour un montant total de 24 980 euros ;

Sur le rapport présenté par Madame BESSIS Aline, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis **FAVORABLE** est donné au projet 2025 DSOL 170

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-243

2025 DDCT 167 Financement de 45 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205325 euros à 37 associations)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de six ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65 votée le 10 juillet 2024, autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100 votée le 10 juillet 2024, approuvant la demande de Madame la Maire de Paris d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030

Sur le rapport présenté par Monsieur CHARPENTIER Hugues, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DDCT 167

Nombre de votants : 35 dont 6 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N°17-25-244

2025 DDCT 168 Subventions (74455 euros) à 25 associations pour le financement de 28 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens (4e enveloppe)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville (2024 - 2030) voté le 10 juillet 2024 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vue la délibération 2024 DDCT 65, par laquelle il autorise Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vue la délibération 2024 DDCT 100, par laquelle est adoptée la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 à la demande de Madame la Maire de Paris

Sur le rapport présenté par Monsieur CHARPENTIER Hugues, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DDCT 168

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-245

2025 DASCO 31 Transformations Olympiques – Subventions 300 000€ et conventions entre la Ville de Paris et 30 organismes dans le cadre du projet « Éducation par le sport »

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération ,par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions et l'autorisation de signer les conventions ci-jointes avec 30 Organismes parisiens ;

Sur le rapport présenté par Madame DE LA MORANDIERE Athénaïs, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DASCO 31

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-246

2025 DJS 21 Héritage des Jeux « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 29 associations pour le financement de 29 projets.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Madame DE LA MORANDIERE Athénaïs, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DJS 21

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N°17-25-247

2025 DJS 22 Héritage des Jeux : Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000€) à 47 associations pour le financement de 47 projets

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Madame DE LA MORANDIERE Athénaïs, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DJS 22

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-248

2025 DLH 226 Réitération et modification de la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux réalisés par SEQENS Solidarités et SEQENS SA d'HLM

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris 2015 DLH 198- 2 en date des 14, 15 et 16 décembre 2015 et 2018 DLH 73 en date des 20, 21 et 22 mars 2018, accordant la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des prêts à contracter par France Habitation (ex-SEQENS SOLIDARITES) en vue du financement d'un programme de création d'une pension de famille situé 91 avenue de Clichy – 6 rue Jacquemont (17^e) ;

Vu le contrat de prêt N° 173187 conclu entre SEQENS SOLIDARITES et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose de réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts finançant un programme de création d'une pension de famille situé 91 avenue de Clichy – 6 rue Jacquemont (17^e) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 226

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-249

2025 DLH 254 Réalisation, 83 avenue de Saint-Ouen et 1 rue Collette (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements (7 PLA I - 5 PLUS - 5 PLS) par Paris Habitat. Subvention (700 334 euros)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition- amélioration de 17 logements (7 PLA I - 5 PLUS - 5 PLS) à réaliser par Paris Habitat au 83 avenue de Saint- Ouen et 1 rue Collette (17e) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à la majorité, avis DEFAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 254

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention : 1



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-250

2025 DLH 289 Réalisation de 2 programmes d'ilots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Hénéo et Elogie-Siemp dans le 17e arrondissement – Subvention (310 897 euros)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement de deux programmes d'ilots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service ;

Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 289

Nombre de votants : 35 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 35

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N°17-25-251

2025 DLH 324 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP

Le conseil d'arrondissement ;

2025 DLH 324 – 7 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP– Garantie des prêts ECO PRET et PAM pour un programme de rénovation de logements sociaux situé 6-8, 9, 10- 12, 14- 16 rue Daubigny et 2 rue Paul Borel (17e)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2021 DLH 263 du Conseil de Paris en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021 accordant la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme de rénovation de logements sociaux situé 6-8, 9, 10- 12, 14- 16 rue Daubigny et 2 rue Paul Borel (17e) ;

Vu l'offre de prêt n°U1491 2 9 adressée par la Caisse des Dépôts et Consignations à la RIVP, jointe en annexe 7 et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP ;

2025 DLH 324 – 14 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP – Garantie des prêts PLAI pour un programme de création d'une résidence sociale situé 29 rue Nollet (17 e)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2252 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

2025 DLH 324 – 15 – Garantie par la Ville de Paris d'un emprunt à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine (57 198 911 euros)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt contracté par la société RIVP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue du financement d'un programme de travaux d'amélioration d'une partie de son patrimoine ;



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

Vu l'offre de prêt n°U1558 5 1 entre la RIVP et la Caisse des Dépôts et Consignations joint en annexe n°6 et la liste des adresses concernées, jointe en annexe n°14, faisant partie intégrante de la présente délibération ;

2025 DLH 324 – 16 – Garantie par la Ville de Paris d'un emprunt à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine (6 000 000 euros)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement d'un emprunt contracté par la société RIVP auprès du Crédit Agricole Ile de France en vue du financement d'un programme de travaux d'amélioration d'une partie de son patrimoine ;

Vu l'offre de prêt entre la RIVP et le Crédit Agricole Ile de France joint en annexe n°15 et la liste des adresses concernées, jointe en annexe n°13, faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu la délibération 2025 DLH 186 qui sera présentée en séance du Conseil de Paris du mois d'octobre 2025, accordant une participation complémentaire de la Ville de Paris en vue du financement d'un programme de création d'une résidence sociale situé 29 rue Nollet (17^e) ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder, réitérer et modifier la garantie de la Ville de Paris aux emprunts financant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP ;

Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIER Scévole, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 324

Nombre de votants : 34 dont 7 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N°17-25-252

2025 DLH 335 Réalisation, 63 rue Dulong (17e) d'un programme d'acquisition amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA-I, 7 PLUS et 4 PLS) par la RIVP - Subvention (1 558 466 euros).

Le conseil d'arrondissement ;

2025 DLH 335 - 1 Réalisation, 63 Rue Dulong (17 e) d'un programme d'acquisition amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA I - 7 PLUS - 4 PLS) par la RIVP - Subvention (1 558 466 euros).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition- amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA I - 7 PLUS - 4 PLS) à réaliser par la RIVP au 63 Rue Dulong (17 e) ;

2025 DLH 335 - 2 Réalisation, 63 Rue Dulong (17 e) d'un programme d'acquisition amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA I - 7 PLUS - 4 PLS) par la RIVP - Garantie des prêts PLA-I et PLUS par la Ville de Paris (2 731 815 euros).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLA-I-PLUS à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme d'acquisition- amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA I - 7 PLUS - 4 PLS) à réaliser au 63 Rue Dulong (17 e) ;

2025 DLH 335 - 3 Réalisation, 63 Rue Dulong (17 e) d'un programme d'acquisition amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA I - 7 PLUS - 4 PLS) par la RIVP - Garantie des prêts PLS par la Ville de Paris (851 841 euros).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code Civil et notamment les articles 2288 à 2320 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PLS à contracter par la RIVP en vue du financement d'un programme d'acquisition- amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA I - 7 PLUS - 4 PLS) à réaliser au 63 Rue Dulong (17 e) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

à la majorité, avis DEFAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 335

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 27

Abstention : 1



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-253

2025 DLH 355 Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs - Bilan n+1 de l'année 2024

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R.441-2-12 à R.441-2-14 ;

Vu la loi n° 2014- 366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n° 2017- 86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2018- 1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu la délibération 2022 DLH 148 actant le lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs ;

Vu la délibération 2023 DLH 141 adoptant le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs ;

Vu l'avis de la Conférence Parisienne du Logement en date du 1 er octobre 2025;

Vu l'avis du Préfet de Région, préfet de Paris ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose l'adoption du bilan n+1 Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur DE LIVONNIERE Scévole, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à la majorité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DLH 355

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 28



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

2025 DLH 371 COMMUNICATION SANS VOTE Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-254

VI172025050 Vœu relatif au renforcement de la qualité de service des bailleurs sociaux municipaux à Paris rattaché à la communication 2025 DLH 371

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que la Ville de Paris, via ses bailleurs sociaux Paris Habitat, RIVP, Élogie-Siemp, a la responsabilité d'assurer un service de logement social de qualité, respectueux du droit au logement décent ;

Considérant que des incidents techniques récurrents dans le parc social parisien et la dégradation constante du patrimoine (pannes de chauffage collectif, absence d'eau chaude, ascenseurs immobilisés) ont gravement affecté la vie quotidienne de nombreux locataires ces dernières années ;

Considérant que ces incidents, souvent aggravés par des astreintes techniques défaillantes le soir et le week-end, une maintenance préventive insuffisante et une communication lacunaire auprès des locataires et des élus d'arrondissement concernés, alimentent un sentiment d'abandon des locataires ;

Considérant que la Ville de Paris dispose d'un document de référence « Les engagements de Paris sur la qualité de vie dans le logement social » daté de 2017, non contraignant, non objectivé et dont les résultats sont a fortiori limités pour améliorer la qualité de vie des locataires ;

Considérant que l'amélioration de la qualité de service, de l'entretien et de la réactivité technique dans le parc social est désormais une condition essentielle de la dignité et de la confiance des locataires ;

Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Scéole de Livonnière et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu :

Que la Ville de Paris, majoritaire au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux municipaux, exige immédiatement, au début de cette période hivernale, une réactivité maximale des permanences de maintenance du patrimoine et s'assure de la validité de l'ensemble des contrats d'entretien.

1. Que la Ville de Paris élabore, pour l'ensemble des bailleurs sociaux, un Référentiel parisien de qualité de service et d'astreinte définissant :

- les délais maximaux d'intervention pour tout incident de chauffage, d'eau chaude ou d'ascenseur ;
- l'obligation de disponibilité effective du service ;
- la production d'un rapport annuel de maintenance et d'incidents pour chaque bailleur.

2. Que ce référentiel soit intégré :

- dans les conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville et ses bailleurs ;
- dans les garanties d'emprunt, subventions et attributions foncières octroyées à tout bailleur social ;
- et qu'il serve de base à des pénalités contractuelles ou à des mesures correctives en cas de manquement répété (publication publique, réduction de subvention, suspension de garantie).



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

3. Que la Ville de Paris publie chaque année un tableau de bord de la qualité de service dans le logement social, comprenant pour chaque bailleur :

- le nombre d'incidents techniques majeurs ;
- les délais moyens d'intervention ;
- le taux de résolution sous 48 h ;
- le taux de satisfaction locataire ;
- et la liste des actions correctives engagées.

Ces indicateurs devront être accessibles sur le site Paris.fr et présentés en Conseil de Paris.

4. Qu'un rapport annuel "Qualité de service - Logement social parisien" soit présenté au Conseil de Paris, précisant :

- les bilans de pannes et d'interventions ;
- les écarts au référentiel ;
- et les propositions de correction à intégrer dans les conventions futures.

Sur le rapport présenté par la Majorité d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à la majorité, le voeu V172025050 est adopté.

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

2025 DLH 372 COMMUNICATION SANS VOTE Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-255

2025 DLH 25 Réalisation 19, 21 et 21bis rue Salneuve (17e) d'un programme de rénovation d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale comportant 61 logements par RATP HABITAT - Subvention (751 175 euros)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de rénovation à réaliser par RATP HABITAT au 19, 21 et 21bis rue Salneuve (17e) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur FERNANDES Lourdes, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis *FAVORABLE* est donné au projet 2025 DLH 25

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N°17-25-256

2025 DSOL 168 7 subventions d'investissement (254 728 euros) et 1 subvention de fonctionnement (9 543 euros) pour des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion . Conventions et Avenants.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 ; L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL 168 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2025, 7 subventions d'investissement et 1 subvention de fonctionnement à des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion ;

Vu la convention d'investissement signée le 20 décembre 2019 entre la Ville de Paris et « Emmaüs Alternatives » ;

Vu la convention annuelle de fonctionnement signée le 28 avril entre la Ville de Paris et l'association « Pas à Pat » ;

Sur le rapport présenté par Madame FERNANDES Lourdes, Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DSOL 168

Nombre de votants : 34 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-257

2025 DDCT 177 Assemblées citoyennes d'arrondissement

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2143-1, L 2511-10-1 et L 2511-13 ;

Vu la délibération-cadre 2021 DDCT 50 « portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne rénovée » approuvant dans son article 1er la création de l'Assemblée citoyenne de Paris et adoptant dans son article 2 son règlement intérieur ;

Vu le Règlement intérieur du Conseil de Paris, modifié lors de la séance des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 (2023 DDCT 101) indiquant dans son article 15 « [...] L'Assemblée citoyenne a la possibilité, une fois par an, de soumettre l'adoption d'une délibération citoyenne au vote du Conseil de Paris par l'intermédiaire de l'adjoint-e à la Maire en charge de la participation citoyenne. [...] » ;

Vu la délibération 2025 DDCT 135 relative à « De nouveaux pouvoirs pour décider des Parisiennes et Parisiens » et notamment son article 7 « outiller la participation citoyenne en arrondissement » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur HATTE Paul, Conseiller de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à la majorité, avis DEFAVORABLE est donné au projet 2025 DDCT 177

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 16

Abstention : 11



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N°17-25-258

2025 DAE 167 Conventions et subventions (1 241 000€) à 21 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 1 et les suivants, L1511- 2 et les suivants, L1511- 3 et les suivants, et les articles L2224- 13 et les suivants ; Vu l'article L3211- 1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L541- 1 et les suivants

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention en date du 17 juillet 2025 passée entre la Région Ile-de France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile- de- France dans sa délibération n° CR 2017- 14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le règlement de la Commission n°2023/2381 du 13 décembre 2023 relatif aux aides « de minimis » ;

Vu le règlement de la Commission n°2023/2832 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général ;

Vu la convention décennale en date du 09 juillet 2025 passée entre La Ville de Paris et Paris Initiative Entreprise (PIE) relative à la gestion des fonds de PIE ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement à 21 structures et de l'autoriser à signer des conventions avec 20 d'entre elles ;

Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAE 167



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N°17-25-259

2025 DASCO 87 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros).

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la délibération 2024 DASCO 35, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2025 des collèges autonomes (8 699 901 euros) ;

Vu la délibération 2024 DASCO 36, du Conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 octobre 2024, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2025 des collèges imbriqués avec un lycée (2 708 721 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), de subventions d'équipement (155 930 euros), et de subventions pour (183 660 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Madame HAZARABEDIAN Sonia, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DASCO 87

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N°17-25-260

2025 DSOL 162 Subventions (333.540 euros) et conventions à trente associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2511- 13, L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL 162 DDCT par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de financements à trente associations pour soutenir le fonctionnement de leurs actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens

Sur le rapport présenté par Madame JACQUEMONT Hélène, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DSOL 162

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-261

2025 DSOL 173 Subventions d'investissement (8 000 000 euros) au titre des opérations de restructuration lourde de la Résidence Autonomie Les Epinettes et de la Résidence Autonomie Beaunier du CASVP. Convention.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération 2025 DSOL 173 par lequel Madame la Maire de Paris, propose d'approuver le versement de subventions amortissables de la Ville de Paris au titre des opérations de restructuration lourde de la Résidence Autonomie Les Epinettes (2 500 000,00 €) et de la Résidence Autonomie Beaunier (5 500 000,00 €) du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle fixant le montant et les modalités de mise en œuvre de ces subventions ;

Sur le rapport présenté par Madame JACQUEMONT Hélène, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DSOL 173

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N°17-25-262

2025 DAE 117 Subventions (518.600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511-11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions (518.600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et la signature de conventions ;

Sur le rapport présenté par Monsieur LOGEREAU Pierre-François, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAE 117

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-263

2025 DAE 170 Clôture des opérations Vital'Quartier et reprise du droit de préemption par la Ville

Le conseil d'arrondissement ;

2025 DAE 170- 2 – Clôture de l'opération Vital'Quartier 2 et convention

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1524-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L300- 1 et suivants ;

Vu la délibération 2008 DDEE 107 des 26 et 27 mai 2008 approuvant le traité de concession de l'opération d'aménagement et de développement économique dénommé Vital Quartier 2 avec la Semaest et autorisant le Maire de Paris à signer avec celle-ci le contrat corrélatif ;

Vu la délibération 2008 DDEE 241 des 15 et 16 décembre 2008 approuvant la modification de l'échéancier de versement de l'avance de trésorerie à l'opération Vital'Quartier 2 et autorisant le Maire de Paris à signer avec la Semaest l'avenant n°1 corrélatif ;

Vu la délibération 2010 DLH DU DDEEES 102 des 5 et 6 juillet 2010 soustrayant des adresses des périmètres de l'opération Vital'Quartier 2 pour les confier à la Soreqa compte-tenu de l'insalubrité, de l'indignité ou du danger de ces adresses et autorisant le Maire de Paris à signer avec la Semaest l'avenant n°2 corrélatif ;

Vu la délibération 2015 DDEEES 193 des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015 attribuant notamment une avance complémentaire remboursable d'un montant de 1.865.000 euros en vue de la poursuite de l'opération publique d'aménagement et de développement économique Vital Quartier 2 dont elle est chargée et autorisant la Maire de Paris à signer avec la Semaest l'avenant n°3 corrélatif ;

Vu la délibération 2016 DAE 39 en date des 29, 30 et 31 mars 2016 relative à l'extension du périmètre « Lancry » (10e - 11e) de l'opération Vital'Quartier 2 et autorisant la Maire de Paris à signer l'avenant n°4 corrélatif avec la Semaest ;

Vu la délibération 2020 DAE 206- 1 en date des 6, 7 et 8 octobre 2020 autorisant le versement d'une participation exceptionnelle de 823 000 € au contrat Vital'Quartier 2 dans le cadre des mesures de soutien liées à la crise entraînée par le Covid- 19 et approuvant sa prolongation de 12 mois, et autorisant la Maire de Paris à signer avec la Semaest l'avenant n°5 corrélatif ;

Vu le contrat de concession de l'opération d'aménagement et de développement économique Vital Quartier 2 signé le 10 juin 2008 avec la Semaest ainsi que ses avenants n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5 signés respectivement les 19 décembre 2008, 7 juillet 2010, 8 juillet 2015, 6 avril 2016 et 3 décembre 2020 ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver le bilan de l'opération Vital'Quartier 2 et de l'autoriser à signer avec la SEM Paris Commerces la convention relative ;

2025 DAE 170-3 – Abrogation de la délégation du droit de préemption urbain à la SEM Paris Commerces et délégation de ce droit à la maire de Paris dans les



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

anciens secteurs Vital Quartier 2 et du contrat de revitalisation artisanale et commerciale

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L201- 1, L211- 1 et suivants, L213- 1 et suivants ;

Vu la délibération 2007 DDEE 302-2 des 17, 18 et 19 décembre 2007 en ce qu'elle concerne la délégation du droit de préemption urbain à la Semaest à l'intérieur des périmètres de l'opération Vital'Quartier 2 à savoir « Quartier Latin » (5 e et 6 e), « Entre Deux Gares » et « Lancry »(10 e), « Daumesnil- Félix Éboué » (12 e) et Jonquières- Épinettes » (17 e) ainsi que les délibérations 2010 DLH DU DDEEES 102 des 5 et 6 juillet 2010 soustrayant des adresses des périmètres de l'opération Vital'Quartier 2 pour les confier à la Soreqa compte-tenu de l'insalubrité, de l'indignité ou du danger de ces adresses et délibération 2016 DAE 39 en date des 29, 30 et 31 mars 2016 relative à l'extension du périmètre «Lancry » (10e - 11e) de l'opération Vital'Quartier 2 ;

Vu la délibération 2017 DAE 31 des 27, 28 et 29 mars 2017 en ce qu'elle concerne la délégation du droit de préemption urbain à la Semaest à l'intérieur des 12 secteurs géographiques du contrat de revitalisation artisanale et commerciale et vu le contrat de revitalisation artisanale et commerciale en vue de redyna miser 12 secteurs parisiens signé le 27 avril 2017 entre la Semaest et la Ville de Paris et notamment le dernier alinéa de son article 7.2 ;

Vu la délibération 2020 DDCT 17 du 3 juillet 2020 portant délégations du Conseil de Paris au Maire de Paris sur les matières et dans les conditions des articles L.1413- 1, L.2122- 22 et L.2122- 23, L.3211- 2 et L.3221- 12- 1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'abroger la délégation du droit de préemption urbain consentie à la Semaest pour l'opération Vital Quartier 2 et, à partir du 1er janvier 2026, pour le contrat de revitalisation artisanale et commerciale et, à la place, de l'autoriser à exercer au nom de la commune ce même droit sur les mêmes secteurs géographiques ;

Sur le rapport présenté par Monsieur LOGEREAU Pierre-François, Adjoint au Maire ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAE 170

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N°17-25-264

2025 DAE 29 Conventions et subventions (247.500 euros) en faveur de 18 structures de l'entrepreneuriat social et avenant à convention en faveur de la société coopérative d'intérêt collectif Base Commune

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier ses articles 9-1, 10, 10- 1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1511- 2, L1511- 3, L2511- 1, L2512- 1 ; Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention en date du 17 juillet 2025 passée entre la Région Ile- de- France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile- de- France dans sa délibération n° CR 2017- 141 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions à 18 structures et de l'autoriser à signer une convention avec chacune de ces structures

Sur le rapport présenté par Madame LUBIN-NOEL Carline, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DAE 29

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N°17-25-265

2025 DJS 130 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2003JS344 du 16 juin 2003 autorisant M. le Maire de Paris à mettre en place l'opération Paris Jeunes Vacances ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le projet de délibération en date du 2024 DJS 132 autorisant Madame la Maire de Paris à poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025 ;

Vu le projet de délibération autorisant Madame la Maire de Paris à adapter exceptionnellement le dispositif Paris Jeunes Vacances ;

Vu le règlement annexé au projet de délibération

Sur le rapport présenté par Madame SERFATI Jamila, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DJS 130

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-266

2025 DFPE 109 Subventions (183 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération , par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 20 associations et la signature de conventions annuelles,

Sur le rapport présenté par Madame SERFATI Jamila, Conseillère d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à l'unanimité, avis FAVORABLE est donné au projet 2025 DFPE 109

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-267

VI172025051 Vœu relatif au renforcement de la lutte contre l'affichage sauvage à Paris

Le conseil d'arrondissement ;

Considérant que l'affichage sauvage constitue une infraction au Code de l'environnement, notamment à l'article L.581-4, qui interdit toute publicité, enseigne ou préenseigne apposée sans autorisation ou en dehors des dispositifs prévus à cet effet ; Considérant que l'article L.581-29 du même Code prévoit que l'auteur d'un affichage illégal peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 7 500 euros, et que la collectivité peut exiger le remboursement des frais de dépôt et de remise en état ;

Considérant que le Règlement local de publicité (RLP) de la Ville de Paris, adopté en 2020, fixe un cadre strict en matière d'affichage, notamment dans les zones protégées, et vise à limiter la pollution visuelle et à protéger le patrimoine parisien ;

Considérant néanmoins que, malgré ce cadre juridique précis, la prolifération des affichages sauvages perdure à Paris, et qu'elle s'est accentuée ces dernières années sur le mobilier urbain, les palissades de chantier, les rideaux métalliques, les murs aveugles ou les locaux commerciaux vacants ;

Considérant que ces pratiques portent gravement atteinte à la propreté, à la qualité du cadre de vie et à l'image de la capitale ;

Considérant que leur suppression mobilise d'importants moyens publics – notamment ceux de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) – sans effet durable faute de sanctions réellement dissuasives ;

Considérant que le 17e arrondissement subit ces dégradations visuelles récurrentes au détriment de la qualité de vie des habitants ;

Considérant la nécessité de mieux articuler l'action de la Ville de Paris, de la Préfecture de Police et des mairies d'arrondissement pour assurer un repérage rapide, une verbalisation systématique et une mise en recouvrement effective des amendes et frais de nettoyage auprès des contrevenants, en complément de la lutte contre les prospectus sur la voie publique ;

Geoffroy Boulard, Hugues Charpentier, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

1. La Ville de Paris renforce sa campagne spécifique de lutte contre l'affichage sauvage, incluant un repérage cartographique des zones les plus touchées et un plan d'action coordonné à l'échelle des arrondissements ;

2. Les services de la DPMP et de la DPE renforcent les opérations conjointes de contrôle et de verbalisation, notamment à l'encontre des commanditaires identifiables ;

3. La Ville étudie la possibilité d'accroître les sanctions financières par une application systématique des amendes maximales et la facturation intégrale des frais de nettoyage et de remise en état ;

4. Une campagne de communication et de prévention soit lancée auprès des acteurs économiques, culturels et politiques pour rappeler le cadre légal et promouvoir le respect des règles d'affichage à Paris.

Sur le rapport présenté par la Majorité d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

à l'unanimité, le vœu V172025051 est adopté.

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

DELIBERATION N° 17-25-268

V172025049 Vœu relatif à la protection des piétons

Le conseil d'arrondissement :

Considérant que l'espace public parisien demeure à la fois accidentogène et anxiogène, en particulier pour les piétons, qui constituent les usagers les plus vulnérables de la voie publique représentant 23% des victimes de la circulation; Considérant les derniers chiffres du bilan annuel de la sécurité routière à Paris, qui indiquent que si le nombre global de victimes graves de la route est en baisse, celui des piétons grièvement blessés est en hausse : 148 piétons ont été tués ou grièvement blessés en 2024, soit 22 de plus que l'année précédente ; Considérant que ces chiffres traduisent une situation préoccupante pour la marche, pourtant mode de déplacement majoritaire à Paris ;

Considérant que la Ville de Paris a adopté en 2023 un « Code de la rue » présenté comme un ensemble de mesures destinées à améliorer la cohabitation entre les différents usagers de l'espace public et à renforcer la sécurité des piétons ;

Considérant que la Ville de Paris a adopté, en novembre 2023, un Plan piéton 2023-2030, censé faire de la marche le pilier central des mobilités parisiennes ; Considérant que ces deux grandes stratégies constituaient un catalogue de mesures dont la mise en œuvre demeure à ce jour largement inachevée : aménagements spécifiques, actions de sensibilisation, campagnes de communication et politiques de verbalisation renforcées ;

Considérant qu'il est indispensable d'évaluer les résultats des politiques publiques menées et de mesurer l'effectivité des actions réellement engagées pour la protection des piétons ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud la Mairie du 17^e émet le vœu que la Ville de Paris :

- présente, dans les meilleurs délais, un bilan exhaustif de l'ensemble des mesures annoncées en 2023 pour la protection des piétons ;
- s'engage à renforcer les mesures de protection des piétons, notamment la présence de la police municipale dans l'espace public, afin que la marche à Paris redevienne un mode de déplacement sûr et apaisé ;
- s'engage à créer dans tous les arrondissements un Comité piétons pour piloter au plus près du terrain les priorités à mettre en œuvre pour garantir dans chaque quartier la sécurité et le confort des piétons.

Sur le rapport présenté par Monsieur LAVAUD Bertrand, Conseiller d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

à la majorité, le vœu V172025049 est adopté.



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 5

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

Liste des délibérations

DELIBERATION OBJET :

17-25-235	172025029	Adoption de la procédure d'urgence
17-25-236	172025030	Désignation du secrétaire de séance
17-25-237	172025031	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 17 juin 2025
17-25-238	172025032	Adoption de l'état spécial du 17ème arrondissement pour l'exercice 2026
17-25-239	2025 DAC 169	Subventions (386.000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'héritage olympique.
17-25-240	2025 DFPE 171	Conventions et subventions pour les associations culturelles dans le cadre du dispositif Art pour grandir
17-25-241	2025 DU 152	Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2024.
17-25-242	2025 DSOL 170	Subventions (24 980 euros) et conventions avec 4 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.
17-25-243	2025 DDCT 167	Financement de 45 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205325 euros à 37 associations)
17-25-244	2025 DDCT 168	Subventions (74455 euros) à 25 associations pour le financement de 28 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens (4e enveloppe)
17-25-245	2025 DASCO 31	Transformations Olympiques – Subventions 300 000€ et conventions entre la Ville de Paris et 30 organismes dans le cadre du projet « Éducation par le sport »
17-25-246	2025 DJS 21	Héritage des Jeux « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 29 associations pour le financement de 29 projets.
17-25-247	2025 DJS 22	Héritage des Jeux : Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000€) à 47 associations pour le financement de 47 projets
17-25-248	2025 DLH 226	Réitération et modification de la garantie de la Ville de Paris des emprunts finançant deux programmes de création de logements sociaux réalisés par SEQENS Solidarités et SEQENS SA d'HLM
17-25-249	2025 DLH 254	Réalisation, 83 avenue de Saint-Ouen et 1 rue Collette (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements (7 PLA I - 5 PLUS - 5 PLS) par Paris Habitat. Subvention (700 334 euros)
17-25-250	2025 DLH 289	Réalisation de 2 programmes d'ilots de fraîcheur et d'amélioration de la qualité de service par Hénéo et Elogie-Siemp dans le 17e arrondissement – Subvention (310 897 euros)
17-25-251	2025 DLH 324	Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux et de renouvellement de composants par la RIVP
17-25-252	2025 DLH 335	Réalisation, 63 rue Dulong (17e) d'un programme d'acquisition amélioration de 21 logements sociaux (10 PLA-I, 7 PLUS et 4 PLS) par la RIVP - Subvention (1 558 466 euros).
17-25-253	2025 DLH 355	Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs - Bilan n+1 de l'année 2024



CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

	2025 DLH 371	COMMUNICATION SANS VOTE Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux
17-25-254	V172025050	Vœu relatif au renforcement de la qualité de service des bailleurs sociaux municipaux à Paris rattaché à la communication 2025 DLH 371
	2025 DLH 372	COMMUNICATION SANS VOTE Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés
17-25-255	2025 DLH 25	Réalisation 19, 21 et 21bis rue Salneuve (17e) d'un programme de rénovation d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale comportant 61 logements par RATP HABITAT - Subvention (751 175 euros)
17-25-256	2025 DSOL 168	7 subventions d'investissement (254 728 euros) et 1 subvention de fonctionnement (9 543 euros) pour des associations mettant en œuvre des actions de lutte contre l'exclusion . Conventions et Avenants.
17-25-257	2025 DDCT 177	Assemblées citoyennes d'arrondissement
17-25-258	2025 DAE 167	Conventions et subventions (1 241 000€) à 21 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif
17-25-259	2025 DASCO 87	Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (26 280 euros), subventions d'équipement (155 930 euros) et subventions pour travaux (183 660 euros).
17-25-260	2025 DSOL 162	Subventions (333.540 euros) et conventions à trente associations menant des actions d'accompagnement social et de lien social dans les quartiers parisiens.
17-25-261	2025 DSOL 173	Subventions d'investissement (8 000 000 euros) au titre des opérations de restructuration lourde de la Résidence Autonomie Les Epinettes et de la Résidence Autonomie Beaunier du CASVP. Convention.
17-25-262	2025 DAE 117	Subventions (518.600 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2025 et conventions.
17-25-263	2025 DAE 170	Clôture des opérations Vital'Quartier et reprise du droit de préemption par la Ville
17-25-264	2025 DAE 29	Conventions et subventions (247.500 euros) en faveur de 18 structures de l'entrepreneuriat social et avenant à convention en faveur de la société coopérative d'intérêt collectif Base Commune
17-25-265	2025 DJS 130	Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025
17-25-266	2025 DFPE 109	Subventions (183 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges
17-25-267	V172025051	Vœu relatif au renforcement de la lutte contre l'affichage sauvage à Paris
17-25-268	V172025049	Vœu relatif à la protection des piétons



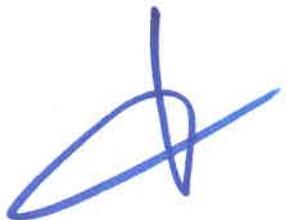
CONSEIL DU 17^{ème} ARRONDISSEMENT

DÉLIBÉRATION

Séance du 5 novembre 2025

La séance du 5 novembre 2025 est levée.

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17^{ème} arrondissement



M. Paul HATTE
Conseiller de Paris, secrétaire de séance

